



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 A 19H

Convocation du 30 août 2023

Présents : MM. Christian Lavalette, Christophe Boutet, Mmes Magalie Dubroca, M. Eric Chassériaud, Mmes Barbara Cornell, Ghislaine Guigné, M Jean-Yves Baudrit.

Absent : MM. Aymeric Lhéritaud, Quentin Richard.

Excusée : Mme Marie-Paule Guéry.

Secrétaire : Mme Magalie Dubroca

Pouvoir : Néant.

Ordre du jour :

- Atelier – Escalier et garde du corps – Devis.
- Salle des fêtes :
  - \*Eventualité d'un rideau
  - \*Changement de luminaires – devis complémentaire.
- Ecole – Changement de luminaires et de chauffage – Demande de prise en charge par le SIVOM.
- Voirie – Demande de programme 2024 par la Rese.
- Vérification sécurité des bâtiments – ACEP – Avenant pour un bâtiment non inclu dans le contrat initial.
- Parvis : point financier – Avenant n°2 du contrat de maître d'œuvre.
- Atelier et parvis : points financiers.
- Inscriptions budgétaires.
- Tarif intervention sur haies des particuliers.
- Point sur la rentrée scolaire.
- Tour de table.

Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Atelier – Escalier et garde du corps – Devis.

Monsieur le Maire présente le devis de l'escalier et d'un garde du corps qui s'élève à 3 900.00 € HT. Le conseil approuve à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 de l'entreprise Maître (comprenant la réalisation des toilettes publiques pour un montant qui s'élève à 2 904.00 € TTC).

### Salle des fêtes :

- Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas poser de rideau à la salle des fêtes, aucun locataire ne s'étant plaint du soleil.
- Il est décidé de réaliser les travaux supplémentaires de rénovation électrique qui s'élèvent à 2 100.00€ TTC.

### Ecole – Changement de luminaires et de chauffage – Demande de prise en charge par le SIVOM.

Les luminaires et les radiateurs de l'école ont été changés. Le conseil municipal décide de demander une prise en charge au SIVOM.

### Voirie – Demande de programme 2024 par la Rese.

La commission voirie va se réunir pour répondre à la Rese pour les projets communaux en 2024.

### Vérification sécurité des bâtiments – ACEP – Avenant pour un bâtiment non inclu dans le contrat initial.

L'école n'avait pas été incluse dans le contrat initial de l'ACEP ; le montant supplémentaire s'élève à 60 € TTC. Accord du conseil.

### Parvis : point financier – Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas eu de fouilles archéologiques suite aux diagnostics. En conséquence, les coûts de la maîtrise d'œuvre du cabinet Niguès font l'objet d'une moins-value. Il est donc nécessaire de conclure un avenant n°2.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité.

L'entreprise de maçonnerie qui pourrait être retenue, pourrait commencer les travaux en novembre si une réunion de coordination se tient en octobre.

### Inscriptions budgétaires.

Un virement de crédit d'un montant 2 550.00€ est nécessaire pour l'ajustement des écritures du FNGIR. Accord du conseil.

### Atelier et parvis : points financiers.

- Le coût global de l'atelier municipal, y compris les sanitaires publics s'élève à 324 108.00 € TTC ; les prévisions budgétaires 2023 sont de 239 628.00 € TTC. Il est donc décidé de faire un virement de crédits de 85 000.00 € qui sera pris sur la réserve.
- Le coût de la tranche ferme du parvis s'élève, selon les devis maçonnerie et électricité et honoraires du cabinet d'architecte à 150 000 € TTC.

### Tarif intervention sur haies des particuliers.

Monsieur Eric Chassériaud fera le tour de la commune pour voir les haies des particuliers qui devraient être taillées. Le conseil municipal décide de ne pas fixer d'intervention sur les haies.

Point sur la rentrée scolaire.

Les effectifs scolaires passent de 39 élèves à 41 élèves à la rentrée 2023/2024.  
L'école d'Echebrune compte 25 élèves et celle de Biron 16.

Tour de table.

- Il est décidé de mettre une chaîne aux poubelles à Usson pour délimiter l'espace regroupement des ordures ménagères.
- Madame Barbara Cornell dit qu'il y a eu de bons retours pour le concert dans le cadre des Eurochestries.

Elle signale que les véhicules circulent trop vite rue de la Cigogne.

- Coût à la charge de la commune pour :
  - La réception de mi-mandat : 500 €
  - La réception des musiciens et le reste à charge du concert Eurochestries : 500 €.

La prochaine réunion est fixée au mardi 24 octobre 2023.

Le Maire,

Christian Lavalette.